

Canada - Europe
Parliamentary Association



Association parlementaire
Canada - Europe

**Rapport de la délégation parlementaire canadienne
concernant sa participation à la réunion du Comité
permanent des parlementaires de la région arctique**

Association parlementaire Canada-Europe

**Washington, D.C., États-Unis d'Amérique
Les 12 et 13 mars 2013**

Rapport

INTRODUCTION

Ryan Leef, député, dirige une délégation canadienne de deux personnes à la réunion du Comité permanent des parlementaires de la région arctique (le Comité permanent) tenue à Washington, D.C., les 12 et 13 mars 2013. La délégation compte également le député Dennis Bevington.

Mme Shauna Troniak, du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement, qui a agi comme conseillère de la délégation.

La Conférence des parlementaires de la région arctique (la Conférence) est un organisme parlementaire réunissant les délégations nommées par les parlements nationaux des huit États de l'Arctique (Canada, Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Russie, Suède et États-Unis d'Amérique) et le Parlement européen. Y siègent également des participants permanents représentant les peuples autochtones, auxquels s'ajoutent des observateurs. La Conférence se réunit aux deux ans. La dixième conférence avait eu lieu à Akureyri, en Islande, du 5 au 7 septembre 2012. La onzième aura lieu à Whitehorse, au Yukon, du 9 au 11 septembre 2014.

La Conférence adopte une déclaration contenant des recommandations à l'intention du Conseil de l'Arctique (le Conseil), des gouvernements des États de l'Arctique et de la Commission européenne. Le Comité permanent surveille attentivement comment les divers gouvernements mettent en œuvre la déclaration de la Conférence, et prennent de nouvelles mesures pour promouvoir la coopération dans la région arctique¹.

Entre les conférences, le Comité permanent², qui a amorcé ses travaux en 1994, facilite la coopération entre les parlementaires de la région arctique. La Conférence et le Comité permanent prennent diverses mesures pour promouvoir la coopération dans la région arctique et servent notamment de tribune parlementaire pour discuter de questions se rapportant aux travaux du Conseil de l'Arctique. Le Comité permanent participe aux travaux du Conseil à titre d'observateur³.

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

L'ordre du jour et le procès-verbal de la réunion précédente du Comité permanent tenue le 13 novembre 2012 à Inari, en Finlande, sont adoptés.

A. Politique des États-Unis sur l'Arctique

M. Evan Bloom, directeur de l'Office of Ocean and Polar Affairs du Bureau of Oceans and Environment and Science du Département d'État des États-Unis, présente au Comité permanent un survol de la politique de son pays sur l'Arctique.

¹ Voir la dixième Conférence des parlementaires de la région arctique, Akureyri, Islande, du 5 au 7 septembre 2012, *Conference Statement*.

² Pour plus d'information sur la composition du Comité permanent, voir le site Web (en anglais) de la Conférence des parlementaires de la région arctique, sous *Standing Committee*, : <http://www.arcticparl.org/committee.aspx>.

³ Conference of Parliamentarians of the Arctic Region, *Home*.

M. Bloom souligne tout d'abord le caractère multilatéral de la politique des États-Unis sur l'Arctique, déclarant que son pays participe aux travaux de plusieurs tribunes et organisations intergouvernementales importantes qui étudient des dossiers internationaux liés à l'Arctique. En plus du Conseil de l'Arctique, qu'ils s'appêtent à présider en 2015, les É.-U. sont par exemple des membres actifs de l'Organisation maritime internationale, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de l'Organisation météorologique mondiale, et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Bien que les É.-U. ne soient pas signataires de la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* (UNCLOS), M. Bloom déclare que son pays respecte bien les dispositions de ce traité⁴.

Les États-Unis ont publié leur Politique sur la région de l'Arctique en janvier 2009, dans les dernières semaines de l'administration Bush; cette politique a été maintenue et demeure pertinente selon l'administration Obama⁵. M. Bloom précise que cette politique permet de guider plusieurs groupes de travail interministériels concernant tout un éventail d'objectifs prioritaires, notamment faciliter la coopération scientifique, accroître la capacité de déglacage, et contribuer à l'élaboration d'un code polaire international sur le transport maritime dans l'Arctique.

M. Bloom souligne ensuite plusieurs initiatives clés du Conseil de l'Arctique en prévision de la réunion ministérielle de mai 2013, à Kiruna, en Suède. Il mentionne en particulier que les ministres devraient signer une entente sur la préparation et l'intervention en cas de pollution marine par les hydrocarbures dans l'Arctique, qui représentera la deuxième entente contraignante négociée sous les auspices du Conseil. M. Bloom présente également plusieurs autres initiatives permanentes du Conseil, notamment concernant la recherche sur la gestion écosystémique (GE), l'Initiative portant sur l'infrastructure de transport maritime et aérien dans l'Arctique (ITMAA), et l'évaluation de l'acidification des océans.

M. Bloom mentionne que le Canada a choisi « le Développement pour la population du Nord » comme thème principal de sa présidence du Conseil, de 2013 à 2015, ce qui démontre qu'il est résolu à axer les travaux du Conseil sur la dimension humaine. Il souligne également que le Canada collabore avec les États de l'Arctique afin d'élaborer des projets concrets en prévision de sa présidence. Enfin, les représentants canadiens et américains se sont rencontrés le mois dernier afin de discuter des moyens d'améliorer les retombées de leurs présidences respectives.

Lors des discussions avec les membres du Comité permanent, M. Bloom déclare que son pays est d'accord pour que le Conseil de l'Arctique cherche à faciliter la négociation d'ententes contraignantes liant les huit États membres, et qu'il demeure ouvert à la signature de nouveaux instruments légaux lorsque la situation le justifie. Il mentionne en particulier l'intérêt qu'a suscité le dossier des facteurs de forçage du climat de courte durée (comme le carbone noir) lors de la dernière réunion des ministres de l'Environnement de l'Arctique.

⁴ *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*, 10 décembre 1982, 1833 UNTS 3, 21 ILM 1261 (entrée en vigueur le 16 novembre 1994).

⁵ National Security Presidential Directive (NSPD-66)/Homeland Security Presidential Directive (HSPD-25), *Arctic Region Policy*, 9 janvier 2009.

Un membre du Canada mentionne que la déclaration adoptée lors de la dernière Conférence, à Akureyri, contient des points précis concernant la gouvernance de l'Arctique, notamment la possibilité de réunions ministérielles annuelles. M. Bloom se déclare intéressé par cette évolution du rôle du Conseil sur le plan de la gouvernance et souligne des développements positifs comme les décisions récentes de tenir des réunions des sous-ministres les années où il n'y a pas de réunions ministérielles, et d'établir un secrétariat permanent à Tromsø. De plus, M. Bloom mentionne qu'une décision pourrait être prise concernant la présence de nouveaux observateurs des États et des organismes non gouvernementaux au Conseil lors de la réunion ministérielle de Kiruna de mai 2013.

La délégation américaine se demande quels gestes les parlementaires de l'Arctique peuvent poser pour faire progresser les travaux du Conseil de l'Arctique. M. Bloom répond que les déclarations de la Conférence contribuent à transmettre des signaux utiles aux huit États membres qui doivent élaborer des politiques fondées sur le consensus par l'entremise des hauts fonctionnaires responsables de l'Arctique, et que les États-Unis demeurent ouverts à ces signaux au moment où ils sont en train de choisir les thèmes de leur présidence du Conseil.

Sur une question de la délégation canadienne concernant la coopération internationale dans le dossier des pêches de l'Arctique, M. Bloom déclare que les États-Unis favorisent la tenue d'entretiens entre les cinq États côtiers de l'Arctique afin de réglementer davantage les pêches commerciales au-delà de leurs zones économiques exclusives (ZEE) respectives, et que son pays a tendu la main au Canada dans ce dossier.

B. Perspective de l'Alaska

M. Mead Treadwell, lieutenant-gouverneur de l'État de l'Alaska, informe le Comité permanent de l'évolution des principaux dossiers relatifs à l'Arctique en Alaska. Il mentionne deux éléments dont ont besoin tous les États de l'Arctique : un accroissement des investissements et la sécurité maritime. Il souligne que l'Arctique pourrait bien, comme on l'a récemment décrit, se révéler le dernier et peut-être même le plus intéressant marché émergent de la planète⁶. Les États de l'Arctique peuvent garantir la sécurité et la prospérité de la région en travaillant ensemble sur ces dossiers.

Selon M. Treadwell, à l'heure actuelle, l'Arctique suscite énormément d'intérêt sur le marché mondial des capitaux. Par exemple, il mentionne plusieurs projets de développement récents sur le versant nord de l'Alaska, notamment des travaux d'exploration pétrolière menés par la compagnie espagnole Repsol, et une entente entre Exxon Mobil et l'entreprise russe Rosneft en vue de l'exploitation du gaz naturel dans le champ de la pointe Thomson. Il déclare que les États de l'Arctique doivent établir des régimes fiscaux compétitifs, offrir des infrastructures de base et prendre d'autres mesures pour améliorer le climat d'investissement dans la région.

⁶ Scott Borgerson et Scott Miner, « Time to Take Alaska Out of the Icebox » *The Wall Street Journal* (22 juillet 2011), en ligne : <http://online.wsj.com/article/SB10001424052702304569504576405801640378640.html>.

M. Treadwell souligne les efforts actuellement déployés en Alaska pour élaborer les politiques nationales sur le transport et la sécurité maritime dans l'Arctique. Ainsi, on a récemment lancé une étude de 200 000 \$ à l'Université de l'Alaska à Fairbanks afin de déterminer les besoins concernant le développement du transport maritime dans l'État, y compris la mise en place d'infrastructures et les mesures nécessaires pour accroître la sécurité maritime. Parmi les autres événements récents, notons la création d'un comité au sein du département des Transports des États-Unis pour coordonner l'élaboration d'une politique nationale sur le transport maritime dans l'Arctique, comité qui a récemment rendu publique une étude sur cette question⁷. Au niveau de l'État, la commission responsable de la politique de l'Alaska sur l'Arctique tiendra sa première réunion plus tard ce mois-ci.

M. Treadwell signale qu'il faut coopérer davantage en vue d'assurer la gestion du transport maritime dans le détroit de Béring. À cet égard, il souligne que la gestion conjointe par le Canada et les États-Unis de la voie navigable du Saint-Laurent pourrait constituer un modèle de coopération internationale.

Lors des discussions avec les membres du Comité, M. Treadwell a souligné que l'économie de l'Arctique est fondée sur l'exploitation des ressources naturelles étant donné qu'on estime que 13 % du pétrole et 30 % du gaz naturel de la planète se trouvent dans cette région. Les États de l'Arctique et les compagnies pétrolières et gazières présentes dans ces États se livrent une concurrence pour obtenir ces investissements, mais ces divers acteurs collaborent également et contribuent à accroître la confiance des investisseurs. Il ajoute que les États de l'Arctique doivent délaissier les mesures incitatives directes comme les crédits d'impôt et se concentrer davantage sur l'établissement d'un climat d'investissement global plus prévisible et sécuritaire dans la région.

Un membre du Canada demande s'il faut plus de coopération au niveau international dans l'Arctique afin de contribuer à atténuer les effets du transport maritime sur par exemple les écosystèmes et les moyens de subsistance de la population, et quelle forme cette coopération devrait prendre. M. Treadwell répond qu'il faut dès maintenant établir des règles en se fondant sur des données scientifiques valables, ainsi que favoriser une plus grande coordination entre les autorités responsables du transport maritime afin de sensibiliser davantage les divers intervenants de l'industrie du transport maritime aux effets de leurs activités.

La délégation américaine mentionne le moratoire que les États-Unis ont décrété sur la pêche commerciale dans la mer de Beaufort, au nord de l'Alaska, et demande quel rôle particulier les parlementaires pourraient jouer dans la protection et l'exploitation durable des pêches dans toute la région de l'Arctique. En guise de réponse, M. Treadwell déclare que les parlementaires de l'Arctique ont un rôle clé à jouer afin de s'assurer que les recherches scientifiques sont financées comme il se doit, et d'établir des partenariats permettant de réaliser ces travaux de recherche et de promouvoir leur diffusion. Il souligne aussi qu'il faut mener d'autres recherches dans le domaine du droit

⁷ Pour plus d'information, voir le site Web du comité des États-Unis sur le système de transport maritime : <http://www.cmts.gov/Default.aspx>.

de la mer, qu'il a décrit comme une condition essentielle à l'établissement de bonnes pratiques et à l'application d'une démarche scientifique rigoureuse dans l'Arctique.

C. Buts et objectifs de la recherche américaine dans l'Arctique

M. John Farrell, directeur général de la U.S. Arctic Research Commission (USARC)⁸, présente un survol des recherches qui sont menées dans le cadre de la politique américaine sur l'Arctique. Selon lui, ces recherches sont importantes pour les parlementaires puisque nous évoluons dans une économie du savoir où il nous faut disposer de données fiables pour pouvoir prendre les bonnes décisions. Par conséquent, les parlementaires devraient prendre tous les moyens possibles pour aider à réaliser des économies et à favoriser les investissements dans l'économie du savoir. Ainsi, d'autres recherches sont nécessaires dans le domaine de la cartographie (seulement 11 % du territoire terrestre et maritime de l'Arctique est cartographié en fonction des normes modernes), pour évaluer les impacts de l'exploitation des ressources, et pour établir les meilleures stratégies de développement durable dans la région.

M. Farrell présente le plan quinquennal et interministériel de recherche sur l'Arctique du gouvernement des États-Unis, qui a été rendu public en février 2013⁹. Ce plan établit sept axes de recherche connexes qui « contribueront à l'établissement de la politique nationale et bénéficieront énormément d'une étroite coordination du travail des diverses agences »¹⁰ :

1. La glace marine et les écosystèmes marins
2. La glace terrestre et les écosystèmes terrestres
3. Les études atmosphériques des bilans thermiques de surface, énergétiques et massiques
4. Les systèmes d'observation
5. Les modèles climatiques régionaux
6. Les outils d'adaptation pour garantir le maintien des communautés
7. La santé humaine

M. Farrell souligne qu'il faut favoriser une plus grande coopération et coordination à l'échelle internationale afin de faire progresser la recherche scientifique dans l'Arctique. Il ajoute que le Programme intégré de forage océanique constitue un exemple de coopération internationale réussie¹¹. Selon lui, il faudrait en particulier disposer d'un système international d'observation permettant de recueillir des données scientifiques et de l'information dans un certain nombre de secteurs de recherche (comme le climat).

⁸ L'USARC est une agence fédérale indépendante qui conseille le Président et le Congrès sur les recherches qui sont menées dans l'Arctique par les États-Unis et la communauté internationale. Voir le site Web de la U.S. Arctic Research Commission à : <http://www.arctic.gov/>.

⁹ Voir *l'Arctic Research Plan: FY 2013-2017* (février 2013) à :

http://www.whitehouse.gov/sites/default/files/microsites/ostp/2013_arctic_research_plan.pdf.

¹⁰ Ibid., page 1.

¹¹ Voir le site Web du Programme intégré de forage océanique : <http://www.iodp.org/>.

On en a déjà discuté au sein du Conseil de l'Arctique, mais aucun programme intégré n'a encore été élaboré à l'intention des chercheurs.

De plus, il mentionne le bulletin de nouvelles quotidien de l'USARC¹² et une récente compilation des recherches menées sur les déversements pétroliers dans les eaux de l'Arctique qui comprend des recommandations quant aux recherches requises¹³.

Lors des discussions avec les membres du comité, M. Farrell explique que la fonte de la glace marine dans l'Arctique a probablement une incidence sur les systèmes météorologiques dans cette région et ailleurs, mais que les recherches en cours n'en sont qu'à leurs premières étapes et que leurs résultats ne sont pas encore concluants. Le dernier rapport annuel sur les « objectifs » de l'USARC explore les répercussions que la fonte de la glace marine de l'Arctique pourrait avoir sur le climat¹⁴.

D. Institute of the North

M. Nils Andreassen, directeur général de l'Institute of the North, présente un aperçu des travaux réalisés par l'institut dans les dossiers relatifs à l'Arctique, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

M. Andreassen souligne que l'institut est une organisation non gouvernementale de l'Alaska qui s'intéresse surtout à la dimension humaine du développement durable dans l'Arctique, et en particulier à l'établissement de communautés saines, prospères et résilientes dans l'Arctique. L'institut soutient des réseaux nationaux et internationaux, mène des activités de sensibilisation et d'éducation, et favorise le développement et l'application de la recherche sur l'Arctique aux États-Unis.

M. Andreassen mentionne les travaux récents que l'institut a coordonnés concernant l'Initiative portant sur l'infrastructure de transport maritime et aérien dans l'Arctique (IITMAA)¹⁵. Cette initiative multipartite fait suite aux travaux que le Conseil de l'Arctique a réalisés sur le développement des infrastructures de l'Arctique, notamment à l'Évaluation de la navigation maritime dans l'Arctique menée en 2009. On peut prendre connaissance des travaux menés jusqu'à maintenant sur le site Web (en anglais seulement) de l'IITMAA¹⁶; d'autres projets doivent être examinés par les ministres lors de la réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique de mai 2013.

M. Andreasson souligne également le rôle que l'institut joue en soutenant le développement de la politique sur l'Arctique de l'Alaska et de la politique internationale au sein du Conseil de l'Arctique. Par exemple, l'institut participe à la conception d'une campagne de sensibilisation sur le Conseil de l'Arctique en Alaska. Il cite un sondage

¹² USARC, *Arctic Update*: http://www.arctic.gov/arctic_update_archive/index_general.html.

¹³ USARC, *Oil Spills in Arctic Waters: An Introduction and Inventory of Research Activities and USARC Recommendations*: http://www.arctic.gov/publications/oil_spills_2012.html.

¹⁴ See *USARC Report on the Goals and Objectives for Arctic Research 2013–2014* (mars 2013): http://www.arctic.gov/publications/2013-14_usarc_goals.pdf.

¹⁵ voir Institute of the North, Arctic Maritime and Transportation Infrastructure Initiative:

<http://www.institutenorth.org/programs/arctic-advocacy-infrastructure/arctic-transportation/amatii/>.

¹⁶ Arctic Maritime and Transportation Infrastructure Initiative, Home: <http://arcticinfrastructure.org/>.

récent publié par le Munk-Gordon Arctic Security Program qui a déterminé qu'une minorité de citoyens américains connaissent le Conseil de l'Arctique et ses travaux¹⁷.

Les membres du comité discutent des mesures que l'institut prend afin de faciliter l'établissement de réseaux et les échanges entre les intervenants internationaux. On mentionne que les Circumpolar Policy Tours de l'institut constituent un moyen efficace d'échanger de l'information et de renforcer la coopération entre les chefs d'entreprise, les responsables des politiques et les dirigeants des communautés.

E. Sujets dont le Comité permanent pourrait discuter en prévision de la Conférence de 2014

Les membres du Comité examinent divers sujets qui pourraient être discutés en prévision de la prochaine conférence en 2014. Un sujet en particulier pourrait faire l'objet d'un document de travail en vue d'une éventuelle présentation à la Conférence de 2014.

Voici certains des sujets discutés :

- Développement des entreprises et des infrastructures
- La coopération dans les domaines de l'enseignement et de la recherche
- L'égalité entre les sexes et l'analyse différenciée selon les sexes
- L'intégration des connaissances locales dans la gestion de la biodiversité (conformément à l'alinéa 8j) de la *Convention sur la diversité biologique*)
- Mise en valeur responsable des ressources de l'Arctique
- Le développement et la sécurité des infrastructures

Les membres conviennent dans l'ensemble que les questions particulièrement importantes comprennent le développement des entreprises, les possibilités en matière de formation et d'enseignement (particulièrement pour les habitants du Nord), et l'accroissement de la participation des communautés locales aux processus décisionnels ayant une incidence sur l'Arctique.

Les membres s'entendent pour poursuivre les discussions afin de déterminer les sujets les plus importants et les mesures et stratégies concrètes à élaborer sur ces divers sujets. Un représentant de l'Université de l'Arctique présent indique que cette institution est prête à participer à ce processus.

Les membres discutent également de la nécessité d'assurer un suivi continu auprès des divers gouvernements concernant le document sur la gouvernance de l'Arctique de 2012 du Comité permanent¹⁸ et la déclaration de la Conférence de 2012¹⁹.

¹⁷ Munk-Gordon Arctic Security Program, *Rethinking the Top of the World: Arctic Security Public Opinion Survey* (janvier 2011): [http://gordonfoundation.ca/sites/default/files/publications/24-05-2011%20Rethinking%20the%20Top%20of%20the%20World%20\(3\)%20\(3\)_0.pdf](http://gordonfoundation.ca/sites/default/files/publications/24-05-2011%20Rethinking%20the%20Top%20of%20the%20World%20(3)%20(3)_0.pdf).

F. Élection d'un nouveau vice-président du Comité permanent

Les membres du Comité acceptent de reporter l'élection d'un nouveau vice-président à la prochaine réunion du Comité permanent, en juin 2013.

G. Participation aux réunions du Comité permanent

Les membres du comité permanent discutent de la possibilité d'accroître le nombre de participants provenant des délégations des États membres lors des réunions du Comité permanent, notamment des avantages et inconvénients de cette mesure. Certains délégués soulignent que l'accroissement du nombre de participants aux réunions pourrait permettre de sensibiliser un plus grand nombre de parlementaires aux dossiers touchant l'Arctique. D'autres mentionnent que cet élargissement pourrait changer la nature du Comité permanent en le rendant plus officiel et moins efficace et souple.

On discute également d'autres options qui permettraient de faire participer un plus grand nombre de parlementaires aux travaux du Comité permanent, notamment la création de groupes de travail ou l'organisation de colloques et d'autres conférences. Les membres discutent aussi de la possibilité d'organiser une réunion du Comité permanent durant l'année où il n'y a pas de conférence, afin de faire participer davantage les parlements nationaux des États membres.

La plupart des membres conviennent qu'on devrait explorer les options permettant d'accroître la participation aux travaux du Comité permanent sans élargir officiellement le nombre de ses membres. Les membres du Comité s'entendent aussi pour réexaminer cette question lors de leur prochaine réunion, en juin 2013.

H. État des travaux du Comité permanent

Chaque délégation fait le point sur l'évolution du dossier de l'Arctique dans son pays. Un résumé détaillé de ces exposés figure dans le procès-verbal de la réunion (joint à l'Annexe 1).

La délégation canadienne présente au Comité permanent un aperçu des préparatifs entrepris par le Canada en vue d'assumer la présidence du Conseil de l'Arctique de 2013 à 2015. Le thème prédominant de la présidence canadienne sera le Développement pour la population du Nord. Il se divisera en trois thèmes secondaires : la mise en valeur responsable des ressources naturelles de l'Arctique, une navigation sûre dans l'Arctique et des communautés circumpolaires durables. La prochaine présidente du Conseil de l'Arctique sera Leona Aglukkaq, ministre de la Santé et ministre responsable de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, et titulaire d'un portefeuille ministériel spécial créé pour le Conseil de l'Arctique. Le président du Comité permanent, M. Morten Høglund, a récemment rencontré la ministre Aglukkaq²⁰, et d'autres occasions de favoriser la participation des

¹⁸ Standing Committee of Parliamentarians of the Arctic Region, *Arctic Governance in an Evolving Arctic Region: A Proposal by the Standing Committee of Parliamentarians of the Arctic Region*.

¹⁹ Dixième conférence des parlementaires de la région de l'Arctique, Akureyri, Islande, du 5 au 7 septembre 2012, *Conference Statement*.

²⁰ Conference of Parliamentarians of the Arctic Region, *Dinner with Minister Leona Aglukkaq* (22 janvier 2013): <http://www.arcticparl.org/announcements.aspx?id=5373>.

parlementaires se présenteront une fois que le Canada aura officiellement assumé la présidence en mai 2013.

I. Prochaine réunion du Comité permanent

La prochaine réunion du Comité permanent aura lieu dans les îles Svalbard, en Norvège, du 3 au 5 juin 2013.

Séance d'information de fonctionnaires de l'administration Obama

Patricia Cogswell, adjointe spéciale du Président et directrice principale de la National Security Staff Transborder Directorate, donne une séance d'information à l'intention du Comité permanent sur les efforts stratégiques de l'administration Obama dans la région de l'Arctique.

Mme Cogswell déclare que l'administration s'attend à publier une stratégie nationale sur l'Arctique d'ici la réunion ministérielle de mai, et elle signale que cette stratégie est nécessaire pour aider à coordonner et à guider la vingtaine d'agences fédérales qui s'occupent actuellement d'une manière ou d'une autre des dossiers relatifs à l'Arctique. Elle souligne également que cette stratégie permettra de prioriser les dossiers de l'Arctique au niveau fédéral.

Lors de ses discussions avec les membres du Comité, Mme Cogswell mentionne que les États-Unis cherchent de plus en plus à établir des partenariats avec les autres pays pour toute une gamme de dossiers relatifs à l'Arctique, et qu'ils sont en train de réexaminer quels types de relations établir avec les acteurs non étatiques (comme les entreprises multinationales).

Mme Cogswell déclare également que l'administration Obama est d'accord pour que les États-Unis signent officiellement la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*²¹. En 2012, le secrétaire d'État John Kerry, alors président de la Commission des affaires étrangères du Sénat, a dirigé une série d'audiences sur les questions liées à la ratification de ce traité par les États-Unis. Bien que cette question demeure litigieuse au Congrès, Mme Cogswell indique que les États-Unis ont pratiquement toujours respecté les dispositions de ce traité depuis l'époque de l'administration Reagan.

Respectueusement soumis,

M. David Tilson, député

Président de l'Association parlementaire Canada-Europe

²¹ *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*, 10 décembre 1982, 1833 UNTS 3, 21 ILM 1261 (entrée en vigueur le 16 novembre 1994).

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Association parlementaire Canada-Europe
ACTIVITÉ	Réunion du Comité permanent des parlementaires de la région arctique
DESTINATION	Washington, D.C., États-Unis d'Amérique
DATES	Les 12 et 13 mars, 2013
DÉLÉGATION	
SÉNAT	
CHAMBRE DES COMMUNES	M. Dennis Bevington, député M. Ryan Leef, député
PERSONNEL	Mme Shauna Troniak, analyste
TRANSPORT	5 037,56\$
HÉBERGEMENT	2 469,42\$
HOSPITALITÉ	0,00\$
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	768,48\$
CADEAUX OFFICIELS	0,00\$
DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION	0,00\$
TOTAL	8 275,46\$

Appendice



CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE

LE COMITÉ PERMANENT DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE

RÉUNION À WASHINGTON

Le 12 mars 2013, 9 h 30

Procès-verbal provisoire

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Décision :

Le Comité adopte l'ordre du jour proposé.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA RÉUNION DU CPPRA TENUE À INARI, LE 13 NOVEMBRE 2012

Décision :

Le Comité approuve le procès-verbal provisoire de la réunion du CPPRA tenue à Inari, le 13 novembre 2012.

3. POLITIQUE DES É.-U. SUR L'ARCTIQUE

M. Evan Bloom, directeur de l'Office of Ocean and Polar Affairs du Bureau of Oceans and Environment and Science du département d'État des États-Unis, présente au Comité la politique de son pays sur l'Arctique.

Les États-Unis assumeront la présidence du Conseil de l'Arctique en 2015 et ont entrepris leurs préparatifs.

Les États-Unis n'ont pas ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, mais respectent les dispositions de ce traité.

Les travaux de l'Organisation maritime internationale concernant l'élaboration d'un Code polaire constituent un autre dossier international important.

La Politique des États-Unis sur l'Arctique en vigueur actuellement date de janvier 2009, mais a été adoptée par l'administration actuelle.

Cette politique continuera à traiter des capacités en matière de déglacage.

M. Bloom souligne que l'entente qui devrait être signée à Kiruna sur l'intervention en cas de pollution marine par les hydrocarbures, les travaux sur la gestion écosystémique, l'Initiative portant sur l'infrastructure de transport maritime et aérien dans l'Arctique (IITMAA), l'Examen de l'océan Arctique, et le projet sur l'acidification des océans constituent toutes des initiatives intéressantes qui sont prises sous les auspices du Conseil de l'Arctique.

Les travaux sur les polluants à courte durée de vie ayant un effet sur le climat font suite à la réunion des ministres de l'Environnement de l'Arctique tenue en février 2013.

Les États-Unis essaieront de s'entendre avec le Canada concernant le plateau continental – et s'inspireront de la Norvège et de la Russie.

Les États-Unis se réjouissent à l'avance de la présidence canadienne et essaieront d'établir des liens avec la présidence américaine lorsque les circonstances s'y prêteront. Un groupe de travail interministériel examine actuellement les nouvelles mesures qui pourraient être prises sous la présidence américaine.

En réponse à des questions du Comité, M. Bloom souligne que même si les États-Unis ne sont pas signataires de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ils recueillent tout de même des données sur le plateau continental et ils les analysent comme s'ils avaient signé ce traité.

En ce qui touche à de possibles nouvelles ententes légales entre les pays de l'Arctique, M. Bloom souligne que les États-Unis jugent utile la coopération au sein du Conseil et sont ouverts à l'idée d'instruments légaux lorsque la situation le justifie. Il souligne également l'intérêt manifesté pour le carbone noir lors de la réunion des ministres de l'Environnement.

Des membres du Comité mentionnent les nombreux points de la déclaration de la conférence d'Akureyri qui portent sur la gouvernance arctique. Par exemple, on souhaite la tenue de réunions ministérielles annuelles puisque la situation de l'Arctique a changé depuis la création du Conseil.

M. Bloom se déclare intéressé à cette évolution de la gouvernance de l'Arctique et mentionne qu'on tient dorénavant des réunions des sous-ministres les années où il n'y a pas de réunions ministérielles et qu'un secrétariat du Conseil de l'Arctique a été récemment établi.

Concernant la présence de nouveaux observateurs au Conseil de l'Arctique, M. Bloom espère qu'une décision sera prise à ce sujet à Kiruna, lors de la réunion ministérielle du 15 mai.

À propos de la coopération scientifique avec la Russie, M. Bloom mentionne les travaux actuellement menés au sein des groupes de travail du Conseil de l'Arctique et un projet du président Obama sur la coopération scientifique avec la Russie qui comprend également une composante sur les sciences polaires.

Quant à savoir quelles mesures les parlementaires de l'Arctique peuvent prendre pour faire progresser les travaux du Conseil, M. Bloom souligne le rôle important que les déclarations de la conférence jouent dans l'élaboration des politiques. Ces déclarations doivent être transmises aux gouvernements qui sont ouverts à de nouvelles idées.

Enfin, M. Bloom informe le Comité d'une initiative prise par les États-Unis à l'égard des cinq États côtiers de l'Arctique concernant l'interdiction de la pêche dans les eaux situées à l'extérieur des frontières nationales jusqu'à ce qu'on dispose de suffisamment de connaissances et de données scientifiques sur ces eaux et sur les stocks de poisson qu'on pourrait y trouver.

Décision :

Le Comité prend note de l'information présentée.

4. PERSPECTIVE DE L'ALASKA

M. Mead Treadwell, lieutenant-gouverneur de l'État de l'Alaska, informe le Comité des derniers développements sur les dossiers importants relatifs à l'Arctique, et ce, dans la perspective de l'Alaska.

Les deux grands axes des interventions de M. Treadwell sont :

- Les investissements dans l'Arctique
- Un appel à veiller à la sécurité maritime

L'Arctique nécessitera de grands investissements dans les années à venir et a déjà été décrit comme le dernier marché émergent de la planète. De nombreuses entreprises internationales mènent actuellement des travaux d'exploration dans la région. On doit donc élaborer les politiques nécessaires pour faire face à cette situation. Les entreprises qui s'intéressent à l'Arctique devraient dans une certaine mesure collaborer, et les gouvernements devraient quant à eux établir les infrastructures de base nécessaires.

Le transport, les ressources énergétiques et le tourisme se révéleront probablement des secteurs importants.

M. Treadwell mentionne aussi une nouvelle étude sur le transport maritime dans l'Arctique dotée d'un budget de 200 millions de dollars américains et qui sera menée par l'Université de l'Alaska à Fairbanks. Elle visera à déterminer comment l'Alaska peut se préparer à une intensification du transport maritime le long de ses côtes.

Étant donné que la moitié des aliments consommés dans les villages de l'Alaska proviennent de la mer, la sécurité maritime constitue un facteur important. Il faut être mieux informé des navires qui transitent le long de la côte de l'Alaska, et des progrès importants ont été réalisés au sein du Conseil de l'Arctique en ce qui touche à la sécurité maritime. Nous devrions favoriser une plus grande coopération régionale dans ce domaine et s'inspirer de la coopération qui existe entre le Canada et les États-Unis concernant les Grands Lacs.

M. Treadwell se déclare totalement en faveur de la ratification par son pays de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

La nouvelle commission responsable de la politique sur l'Arctique de l'Alaska se réunira pour la première fois la semaine prochaine.

Il faudrait aussi coopérer davantage avec la Russie concernant la pêche au saumon en eau douce. L'année 2013 marque le 25^e anniversaire de l'ouverture de la frontière entre les États-Unis et la Russie. Il faudrait en profiter pour examiner comment on pourrait améliorer la coopération entre les deux pays de part et d'autre du détroit de Béring.

En réponse à une question du Comité, dans laquelle on demandait si les 48 États du Sud étaient conscients des possibilités commerciales que présentait l'Arctique et désireux de mettre en valeur les ressources naturelles qui s'y trouvent, M. Treadwell répond qu'on discute depuis longtemps dans son pays de l'ouverture de ces nouveaux territoires à l'exploration pétrolière et gazière. Toutefois, en Alaska, on se demande plutôt comment procéder de la bonne façon et non si on mettra en valeur ou non ces ressources.

Les gens doivent être à l'aise avec la mise en valeur du Nord et il faut établir un climat prévisible pour les investisseurs.

Quant à la façon dont l'Alaska s'y prend pour convaincre les entreprises pétrolières d'investir dans la région, M. Treadwell souligne l'importance pouvoir compter sur de bonnes infrastructures (comme un système de transport du gaz) et sur un réseau d'enseignement qui permet de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée. Les échanges organisés dans le cadre de l'Université de l'Arctique (UArctic) sont importants à cet égard, de même que pour former les habitants du Nord afin de les aider à participer au développement économique de la région.

Comme de nouvelles voies de transport ouvrent de nouvelles possibilités pour l'industrie du transport maritime et le tourisme, nous assisterons à une intensification du trafic maritime. Dans certains secteurs, la pêche devrait être fermée et on devrait recueillir les données scientifiques voulues avant de la rouvrir. Comme la mer de Béring et la mer de Barents sont toutes les deux très importantes pour les pêcheries mondiales, il faudrait coopérer davantage sur le plan scientifique. Les répercussions que pourraient avoir sur les mammifères marins le transport maritime et les autres activités menées dans les eaux de l'Arctique devraient également être examinées de manière plus attentive.

Enfin, M. Treadwell mentionne que les divers États de l'Arctique doivent adopter une stratégie commune de prévention.

Décision :

Le Comité prend note de l'information présentée.

5. LES BUTS ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE AMÉRICAINE DANS L'ARCTIQUE

M. John Farrell, directeur général de la US Arctic Research Commission, présente les buts et objectifs de la recherche américaine dans l'Arctique.

Pourquoi les parlementaires devraient-ils se soucier de la recherche? Parce que les connaissances permettent de prendre les bonnes décisions afin de favoriser le développement durable et la protection de l'environnement. Les gouvernements doivent continuer à investir dans la recherche afin de développer une économie du savoir.

L'économie constitue un moteur important dans l'évolution de l'Arctique. Les riches ressources naturelles qu'on trouve dans cette région et les nouvelles voies maritimes constituent des outils cruciaux pour rendre l'Arctique plus accessible. L'économie du savoir est aussi importante pour faire les bons choix dans le développement de l'Arctique.

M. Farrell explique ensuite la politique fédérale concernant la recherche sur l'Arctique et le plan quinquennal récemment adopté à ce sujet. Ce plan établit sept axes de recherche :

- La glace marine et les écosystèmes marins

- La glace terrestre et les écosystèmes terrestres
- Les études atmosphériques
- Les systèmes d'observation
- Les modèles climatiques régionaux
- Les outils d'adaptation pour garantir le maintien des collectivités
- La santé humaine (sécurité alimentaire, eau et hygiène)

M. Farrell s'inquiète des coupures annoncées dans la recherche aux États-Unis (un milliard de dollars américains), et signale que les chercheurs doivent pouvoir compter sur un financement stable et prévisible pour être le plus efficaces possible.

Parmi les autres mesures importantes à prendre, il faudrait déclassifier des données militaires afin de les rendre publiques, mieux utiliser les satellites actuels, et encourager la coopération et la coordination internationales pour les travaux de recherche sur l'Arctique.

Enfin, M. Farrell présente au Comité le rapport « Oil spills in Arctic Waters » et le bulletin de nouvelles électronique « Arctic Update » de l'USARC (www.arctic.gov).

En réponse à des questions du Comité, M. Farrell précise que les coupures frapperont tous les secteurs de recherche de manière équitable.

Il souligne enfin que l'évolution de la glace dans l'Arctique influera probablement sur les systèmes météorologiques observés à d'autres endroits sur la planète, mais que les recherches à ce sujet n'en sont qu'à leurs premières étapes et qu'elles devront se poursuivre pour obtenir des résultats plus précis.

Décision :

Le Comité prend note de l'information présentée.

6. PRÉSENTATION DE L'INSTITUTE OF THE NORTH

M. Nils Andreassen, directeur général de l'Institute of the North, présente les travaux de son organisme au Comité.

L'institut organise des colloques et des échanges d'information à l'échelle nationale et internationale.

L'énergie et les infrastructures de transport constituent des thèmes importants des travaux de l'institut.

L'Initiative portant sur l'infrastructure de transport maritime et aérien dans l'Arctique (IITMAA) est réalisée en collaboration avec le Conseil de l'Arctique et devrait être approuvée par les ministres à Kiruna, lors de la réunion ministérielle. Beaucoup de renseignements à ce sujet sont déjà disponibles sur le site Web :

www.arcticinfrastructure.org

Un Sommet sur l'énergie dans l'Arctique aura lieu à Akureyri, en Islande, du 8 au 10 octobre 2013, et M. Andreassen invite le Comité à y participer.

Enfin, M. Andreassen souligne que les travaux des parlementaires de l'Arctique en font de véritables ambassadeurs de l'Arctique.

Les membres du Comité soulignent que les travaux réalisés par l'institut pour sensibiliser les gens, diffuser de l'information et faciliter les échanges sont très importants. Ils facilitent la tenue d'un débat éclairé et véritable sur la situation et sur les besoins de l'Arctique.

Décision :

Le Comité prend note de l'information présentée.

7. SUJETS DONT LE CPPRA POURRAIT DISCUTER EN PRÉVISION DE LA CONFÉRENCE DE 2014

Les membres du CPPRA mentionnent que les sujets qui suivent pourraient faire l'objet de discussions en prévision de la conférence de 2014 :

- Continuer à promouvoir le rapport sur la gouvernance de l'Arctique « Arctic governance in an evolving Arctic region »
- Favoriser les échanges d'étudiants dans l'Arctique
- Forum à l'intention des entreprises
- L'égalité des sexes : comment inciter les jeunes femmes à demeurer sur place ou à revenir après leurs études
- L'article 8 de la Convention sur la diversité biologique concernant les peuples autochtones et l'adoption d'une perspective globale
- Le développement économique – la protection de l'environnement
- Le développement des compétences des résidents locaux afin de leur permettre de profiter des nouvelles possibilités
- La mise en valeur responsable des ressources de l'Arctique
- Les transports et la sécurité des transports
- La formation et l'innovation

Le président, M. Høglund, signale également l'importance d'assurer le suivi de la déclaration de la conférence tenue à Akureyri, en septembre 2012.

Quand le Comité décide de discuter d'un sujet, il n'exclut pas les autres sujets de l'ordre du jour de ses réunions.

Pour résumer, ce rapport doit porter principalement sur l'économie, les infrastructures et la formation.

Il faudrait aussi traiter de l'égalité des sexes de même que des perspectives locales et internationales.

Les représentants de l'Université de l'Arctique sont prêts à participer à ce processus.

Décision :

Le Comité décide de se pencher sur l'économie, les infrastructures et la formation.

L'égalité des sexes devrait être abordée de même que les perspectives locales et internationales.

8. ÉLECTION D'UN NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT DU CPPRA

Décision :

Le Comité reporte l'élection du vice-président à la prochaine réunion du CPPRA.

9. PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CPPRA

La Douma de Russie, le Danemark et le Canada se déclarent d'accord pour élargir le nombre de participants aux réunions du CPPRA, tandis que la Suède, la Finlande et le Conseil de la Fédération de Russie hésitent à élargir le nombre de participants.

Tous les membres du Comité sont d'accord pour explorer de nouvelles façons de faire participer un plus grand nombre de parlementaires aux travaux du Comité, par exemple grâce à des groupes de travail, à des colloques et à d'autres conférences.

Le principal argument invoqué pour refuser d'élargir le nombre de participants est que cela pourrait changer la nature du Comité, et le rendre moins souple et ouvert, et plus officiel.

Le principal argument militant en faveur de l'élargissement du nombre de membres du Comité est qu'on s'intéresse dorénavant davantage aux dossiers de l'Arctique dans les parlements nationaux et que ce serait une bonne idée de disposer d'un interlocuteur dans chacun de ces parlements.

Certains membres mentionnent également la possibilité d'organiser une réunion élargie du Comité permanent durant l'année où il n'y a pas de conférence en permettant la participation d'un plus grand nombre de représentants des parlements nationaux.

Décision :

Le Comité explorera de nouvelles façons de faire participer un plus grand nombre de représentants à ses travaux sans élargir le nombre de membres du Comité provenant du parlement de chaque État membre.

10. ÉTAT DES TRAVAUX DU CPPRA

Le Conseil de la Fédération de Russie signale que l'Association russe des peuples autochtones du Nord (ARPAN) doit toujours apporter des modifications à son règlement administratif et s'enregistrer une nouvelle fois à titre d'organisation auprès du ministère de la Justice.

L'ARPAN est suspendue jusqu'au 13 avril 2013.

Les représentants du Conseil parlementaire lapon (CPL) soulignent le rôle important que l'ARPAN joue à titre de partenaire dans la coopération sur l'Arctique. Le CPL est heureux d'entendre qu'un échéancier semble avoir été fixé et que ce problème sera réglé d'ici la prochaine réunion du Comité permanent.

Les représentants de la Douma de Russie informent le Comité qu'une importante conférence écologique aura lieu bientôt à Saint-Pétersbourg.

La délégation canadienne informe le Comité des mesures que le Canada est en train de prendre pour se préparer à assumer la présidence du Conseil de l'Arctique, présidence qui aura comme thème principal le « Développement pour la population du Nord », ainsi que plusieurs thèmes secondaires. s'est vu confier Le portefeuille ministériel lié au Conseil de l'Arctique a été confié à la ministre de la Santé, M^{me} Leona Aglukkaq.

On est aussi à réexaminer la politique du Canada sur l'Arctique et un rapport devrait être prêt à temps pour la réunion de Kiruna.

Les représentants du Conseil nordique rappellent aux membres la session thématique tenue le printemps dernier sur l'Arctique. En même temps qu'une importante réunion sur la coopération pour la sécurité qui sera tenue à Stockholm, en avril, le Conseil des ministres des pays nordiques tiendra un colloque d'une journée le 9 avril sur le sujet suivant : « L'exploitation durable des ressources de l'Arctique ».

Les représentants de l'Université de l'Arctique informent le Comité de la publication d'un rapport sur les forces et les faiblesses de UArctic, et ils indiquent qu'ils prépareront une réponse aux constatations incluses dans ce rapport.

La délégation américaine informe le Comité des travaux qui sont menés afin d'intéresser le nouveau secrétaire d'État aux dossiers de l'Arctique. Le secrétaire Kerry est un fervent partisan de la ratification de la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* et on continuera donc de défendre ce dossier au Sénat.

Le délégué du Conseil parlementaire lapon informe le Comité des négociations en cours en vue de la signature d'une convention des États nordiques sur les droits du peuple lapon. Une nouvelle stratégie minière sera présentée dans un avenir rapproché en Norvège et le délégué exprime l'espoir que le peuple lapon ait un mot à dire dans l'exploitation des mines en Norvège.

Le délégué du Danemark représente les îles Féroé au sein du parlement danois et informe le Comité de la situation de ces îles. La compagnie Statoil effectue des travaux d'exploration au large des côtes des îles Féroé et a de bonnes chances d'y trouver des ressources pétrolières.

Un litige oppose actuellement les îles Féroé, l'UE et la Norvège concernant le maquereau, et l'UE a préparé un cadre légal pour l'imposition de sanctions.

Le parlement du Groenland a adopté une loi en septembre dernier afin d'autoriser jusqu'à 5 000 Chinois à venir travailler dans une mine du pays. Cette mesure a suscité d'intenses débats au Folketinget (parlement danois) et constitue l'un des principaux thèmes de l'élection locale d'aujourd'hui au Groenland.

Le délégué de la Suède mentionne le dernier débat tenu sur les affaires étrangères au parlement suédois où on a également traité des dossiers de l'Arctique.

La Suède assume actuellement la présidence du Conseil de l'Arctique de même que du Conseil des ministres des pays nordiques.

Le délégué de la Finlande mentionne la conférence sur la coopération régionale en Arctique tenue en novembre dernier.

Une nouvelle stratégie sur l'Arctique est aussi en cours de préparation par le gouvernement finlandais et devrait être prête d'ici le début de l'été.

Le délégué de la Norvège informe le Comité qu'une délégation norvégienne s'occupant de coopération en Arctique se rendra bientôt en Finlande, soit du 8 au 10 avril.

Un débat a aussi été tenu récemment au parlement norvégien sur le rôle du Conseil de l'Arctique. M. Høglund a aussi rencontré la prochaine présidente du Conseil de l'Arctique, M^{me} Leona Aglukkaq, et a terminé son intervention en encourageant les membres du Comité à tenter de convaincre leurs gouvernements respectifs de trouver une solution au problème des observateurs lors de la prochaine réunion ministérielle, qui sera tenue à Kiruna, le 15 mai 2013.

Le représentant du Conseil nordique occidental fournit divers renseignements au Comité concernant un rapport présentant les conclusions de la dernière conférence thématique du Conseil sur les soins de santé.

Une nouvelle conférence sur « la conception commune de l'utilisation des ressources vivantes » aura lieu dans le sud du Groenland en août prochain.

11. PROCHAINE RÉUNION DU CPPRA

La prochaine réunion du CPPRA aura lieu à Svalbard, du 3 au 5 juin 2013.

12. AUTRES QUESTIONS

Il n'y a aucune autre question.



CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE

LE COMITÉ PERMANENT DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE

RÉUNION À WASHINGTON

Le 12 mars 2013

Liste provisoire des participants

MEMBRES

Canada M. Ryan Leef, député

M. Dennis Bevington, député

M^{me} Shauna Troniak, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement

Danemark M. Sjúrdur Skaale, député

M. Peder Pedersen, chef de section

M^{me} Joan Ólavsdóttir, conseillère

Parlement européen M^{me} Eva Palatova, agente de liaison

Finlande M^{me} Johanna Ojala-Niemelä, députée

M. Guy Lindström, directeur adjoint

Norvège M. Morten Høglund, député

Russie M. Vladimir Torlopov, sénateur

M. Kirill Mangush, chef de section intérimaire

M. Nikolay Dankov, conseiller

M. Michael Slipenchuk, député

M. Alexander Kurdyumov, député

M. Georgy Karlov, député

M^{me} Irina Kuzmina, secrétaire

M^{me} Natalia Voronina, interprète

Suède M^{me} Ann-Kristine Johansson, députée

M^{me} Eva Hjelm, conseillère internationale

États-Unis M^{me} Lisa Murkowski, sénatrice

M. Isaac Edwards, conseiller

PARTICIPANTS PERMANENTS

Conseil parlementaire M^{me} Aili Keskitalo, membre du bureau de direction
lapon

 M^{me} Kirsten Anne Guttorm, conseillère, Parlement lapon
de Norvège

OBSERVATEURS

Conseil nordique M. Helgi Hjörvar, député

 M. Torkil Sørensen, conseiller principal

Conseil nordique M. Thordur Thorarinsson, secrétaire général
occidental

Université de M. Brian Rogers, chancelier de l'Université de l'Alaska à Fairbanks
l'Arctique M^{me} Outi Snellman, vice-présidente

SECRETARIAT M. Bjørn Willy Robstad, secrétaire général

INVITÉS M. Evan Bloom, directeur de l'Office of Ocean and Polar Affairs du Bureau
of Oceans and Environment and Science du département d'État des États-Unis

M^{me} Fran Ulmer, US Arctic Research Commission

M. Mead Treadwell, lieutenant-gouverneur, État de l'Alaska

M. Nils Andreassen, directeur général, Institute of the North